

PLACE PUBLIQUE

Collectif de citoyens Cogolinois

Bulletin d'information n° 1

INFOS

www.placepubliquecogolin.fr

EDITO

C'est le moment de faire le bilan des sept premiers mois d'action de la nouvelle équipe municipale. Derrière le beau décor (fleurissement des ponts et des rues, réfection des abris poubelle) que trame en coulisses, le metteur en scène, Marc-Etienne Lansade ? Et combien tout cela va-t-il coûter aux Cogolinois ? Le spectacle risque d'être hors de prix, voire hors de propos. Si aujourd'hui tout peut paraître inoffensif, Place Publique a vocation à mettre en lumière les signes avant-coureurs d'un scénario catastrophe, où affairisme et idéologie d'extrême-droite l'emporteront sur l'intérêt des Cogolinois.

Place Publique

TKI PLACE PUBLIQUE ?

Pour faire suite à la campagne municipale menée par Francis José-Maria, et pour continuer d'accompagner les électeurs qui nous ont fait confiance, sans oublier tous les Cogolinois, quel qu'ait été leur vote, l'association Place Publique s'est constituée avec pour vocation d'informer, de déchiffrer et de surveiller l'action de la nouvelle municipalité dans le but de servir les intérêts de TOUS les Cogolinois ! Adhérez à Place Publique si vous voulez participer à cette entreprise citoyenne, d'écoute, de rencontres et d'animation.

LA MAIRIE DE COGOLIN RECRUTE UN SPÉCIALISTE POUR SA COMMUNICATION



Dessin offert gracieusement par Jean-Marc HERAN

Changement d'actrices...

Marine remplace Marianne

Bizarrement, depuis l'élection du FN, le portrait de Marianne, symbole de notre République, a disparu du mur de la salle où se tiennent tous les conseils municipaux. Seule subsiste au mur la trace de l'endroit où il était précédemment accroché. Par contre, le public qui passe par le bureau de l'adjointe aux affaires sociales peut y découvrir le portrait ostensiblement affiché de Marine Le Pen.

Pendant qu'elle touche aux symboles et valeurs de notre république, cette municipalité se vante d'avoir fait réinscrire sur le fronton de la mairie la devise "Liberté, Egalité, Fraternité". Il suffit de faire un effort de mémoire en se demandant à quel moment de notre histoire l'extrême droite au pouvoir a agi en faveur de l'Egalité, la Liberté et la Fraternité ?

Acte 1 – Scène 1 :

Les élus augmentent leurs indemnités de 15 %

Après les trois coups, le rideau s'est levé sur le premier acte de la pièce Frontiste à l'occasion du conseil municipal du 15 avril expédié en moins de 45 minutes. Pour réaliser cette performance, le maire a utilisé une technique simple : soumettre les questions au vote sans donner d'information préalable. Technique qu'il a rééditée lors des conseils municipaux suivants et qui en dit long sur sa conception de l'information des citoyens. Mais la scène la plus marquante de l'acte 1 a été celle de la délibération adoptée pour augmenter ses propres indemnités et celles de ses adjoints de 15 %, sans avoir la moindre connaissance du budget communal. Seule certitude, cette décision augmentera les dépenses de plus de 250 000 € sur la durée du nouveau mandat. Charité bien ordonnée...

“2 300 000 €, c'est le montant des nouveaux emprunts contractés par la ville de Cogolin en à peine 6 mois !”

“Le Maire et ses adjoints augmentent leurs indemnités de 15%... coût estimé pour Cogolin : 250 000 euros.”

Cavalerie financière surendettement et sapeur Camember à l'affiche

Vous devez en être informés, cette municipalité emprunte à tour de bras pour financer des investissements indéfinis et sans avoir l'assurance de disposer des moyens de rembourser. 2 300 000 €, c'est le montant des nouveaux emprunts contractés en à peine 6 mois. Un premier de 500 000 € est destiné à financer l'acquisition d'un immeuble situé dans le périmètre d'une procédure de préemption tout à fait contestable dans la mesure où le maire a décidé de manière unilatérale d'en exclure son objet principal, la construction de logements sociaux.

Un deuxième de 800 000 € pour financer un immeuble de rapport ? Quant au troisième de 1 000 000 € le maire a été incapable de dire à quel investissement précis il était destiné. Malgré cela il affirme haut et fort qu'il éteindra la dette de la commune d'ici la fin de son mandat grâce aux recettes importantes attendues du terrain du Yotel et du Port des Marines. Sauf qu'il n'a aujourd'hui aucune certitude sur la réalité ni le montant de ces recettes qui dépendront du devenir du terrain du Yotel et du choix de gestion du port à l'échéance du contrat de concession en 2019.
On endette aujourd'hui et on verra si on peut rembourser demain.

Espérons qu'on n'en viendra pas à la technique du sapeur Camember qui creusait de nouveaux trous... pour reboucher les premiers.

Un spectacle de Guignol : La police municipale placée sous l'autorité... ... d'un policier révoqué

L'entrée en scène la plus pathétique a été celle du premier adjoint Eric Masson, tout aussi inconnu des Cogolinois que son maire. Il se serait bien passé d'être mis sous les feux de l'actualité en faisant à plusieurs reprises la une de la presse régionale dans la rubrique des faits divers. Cela a commencé par une plainte déposée contre lui

pour des faits de violence, cela a été suivi par un désarmement et pour finir une révocation de la police municipale prononcée par le conseil de discipline de la ville de Cannes en raison de sa “déviance comportementale”.

Déjà bien discréditée par des affaires d'alcool et de détournement de l'usage de la vidéo-surveillance, la police cogolinoise n'avait pas besoin d'un tel renfort. L'image de Cogolin non plus !

Cela pose une question grave : Est-il normal qu'un agent révoqué

de la fonction publique territoriale puisse exercer une autorité sur d'autres fonctionnaires territoriaux ? Pour le maire sans aucun doute, puisqu'il l'a non seulement maintenu dans ses fonctions d'adjoint, mais lui a également confié une partie des délégations de l'adjoint à la sécurité suite à la démission de ce dernier.

C'est ainsi qu'un policier municipal révoqué exerce aujourd'hui son autorité sur la police municipale de Cogolin. Encore un bel exemple d'insécurité !

Acte 2 – Scène 1 : Tout va très bien Mme la Marquise !

Dans son premier bulletin municipal, M. le Maire nous fait savoir qu'il a fait procéder (sic) à la destruction de l'extension illégale de la mosquée. Après enquête, il s'agissait d'une Marquise (auvent) située au-dessus de la porte d'entrée pour protéger les fidèles de la pluie. Tout va très bien M. le Maire ! Tout va très bien !

L'éducation n'est pas au programme

La remise gratuite de dictionnaires habituellement faite aux élèves de CM2 qui rentrent en sixième a été supprimée. En remplacement, la municipalité a proposé d'offrir un accès gratuit à la médiathèque, avant de se raviser, car cet accès était déjà gratuit pour tous les cogolinois de moins de 17 ans. Alors, pour "faire moderne", elle a décidé d'offrir aux élèves concernés des clés USB... vides. Vide comme le sens de ce cadeau, surtout pour les familles qui ne disposent pas d'ordinateur. Alors qu'un dictionnaire est le compagnon incontournable de l'éducation des enfants, mais aussi des parents, tout au long de la vie.

Pour bien confirmer que l'éducation n'était pas inscrite dans le scénario de sa pièce, la municipalité FN n'a aucunement préparé la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le maire a même fait voter au conseil municipal une délibération illégale décidant de reporter son application à la rentrée suivante. Force a été pour lui de constater qu'il devait l'appliquer dès cette rentrée et, comme on dit à l'école, de rentrer dans le rang. Aucune réunion de concertation avec les enseignants, les parents et les associations n'ayant été organisée, **cette municipalité est la seule du golfe à faire payer les enfants pour des activités périscolaires sans véritable contenu pédagogique.**

“Des clés USB vides de sens remplacent les dictionnaires pleins de savoir pour les futurs collégiens Cogolinois.”

Maurice Barrès recalé au casting

De manière beaucoup plus discrète, insidieuse, le maire a essayé d'inviter sur la scène cogolinoise un des chantres de l'idéologie nationaliste la plus extrême, Maurice Barrès, personnalité controversée pour son antidreyfusisme et son antisémitisme, et qui n'a aucun lien avec l'histoire de notre cité. En voulant donner son nom à un parking situé autour d'une stèle dédiée à la mémoire de Marcel Mansui, jeune cogolinois mort dans l'armée

française en Algérie, **il a offensé la mémoire locale et notre mémoire nationale.** Des réactions négatives se sont faites entendre, y compris dans son propre camp. Place Publique a lancé une pétition qui a recueilli plus de 120 signatures en une journée... poussant le maire à abandonner son projet. Mais il n'a pas renoncé à l'idée de donner le même nom à un futur parking de Cogolin, prétextant « qu'il a passé son enfance à côté d'une rue Barrès à Neuilly ». Ce n'est pas très courageux de cacher ses convictions idéologiques derrière un caprice d'enfant !

Quand Louis XIII débarque en Provence, le grotesque l'emporte sur le burlesque

Sur un autre théâtre, de guerre cette fois, le maire a prononcé un discours totalement stupéfiant à l'occasion des cérémonies du 70e anniversaire du débarquement en Provence. Selon lui, le choix de débarquer en Provence un 15 Août, serait lié au fait que « *trois siècles auparavant, en 1638, le roi Louis XIII consacrait la France à la Vierge Marie en remerciement pour l'enfant que la reine Anne d'Autriche lui donna après 23 ans d'attente* ».

S'agissait-il d'éviter à tout prix de rendre hommage aux combattants venus de toute l'Afrique, qui furent parmi les premiers à débarquer et dont beaucoup ont donné leurs vies pour libérer la France du joug du nazisme. Comme en témoignent les tombes des cimetières alentours et les stèles des monuments aux morts ? Cette manière que le maire de Cogolin a de réviser l'histoire pour l'adapter à l'idéologie de son parti est indigne. Ses mensonges par omission constituent une véritable insulte à la mémoire. Car la toute première exigence d'un "devoir de mémoire" est le strict respect des faits historiques .

Cabinet noir et théâtre d'ombres

Originaire de Neuilly, totalement inconnu des Cogolinois avant son élection, Marc-Etienne Lansade a fait le choix de constituer sa garde politique rapprochée avec des personnes étrangères à la commune, mais pas à l'idéologie de son parti. Après un premier adjoint révoqué de la police municipale cannoise, un directeur de cabinet parisien, un conseiller en urbanisme, Jean-Marc Smadja, issu du clan Balkany, une société de communication, "Stream On Fire", lié à "Jeanne", le micro-parti de Marine Le Pen, il vient de recruter un chargé de communication, Julien Langella, qui est un activiste du mouvement extrémiste "Génération Identitaire" dont l'un des slogans favoris est "732, souviens-toi de Charles Martel" (qui a stoppé les Sarrasins à Poitiers). Autant dire que la communication de la ville va faire un bond de 1 300 ans... en arrière. **Ce sont ces hommes de l'ombre qui vont tirer les ficelles, servir le pouvoir du Maire et la stratégie de conquête de Marine.** Sans que le conseil municipal n'ait reçu la moindre information sur la nature et le montant des salaires attribués à ces personnes.

La dramaturgie

in... sécuritaire du FN

La mise en scène de la peur est celle que le FN préfère. Déjà pendant la campagne électorale le maire, que personne n'avait jamais rencontré la nuit dans les rues de Cogolin, parlait d'un véritable couvre-feu sur la ville. En réalité, le seul acte d'insécurité relevé durant cette campagne a été celui que le FN a accompli en faisant fouiller de manière illégale les sacs des personnes venues assister à ses réunions publiques par des gorilles arrivés d'on ne sait où. Créer un climat d'insécurité pour justifier une politique ultra-sécuritaire est un théâtre de dupes. Car les premiers actes déjà joués de la pièce montrent que le véritable parti de l'insécurité est bien le Front National. En attendant les suivants....

"Un activiste du mouvement extrémiste "Génération Identitaire" chargé de communication de la Mairie de Cogolin"

Les danses orientales interdites de scène !

Comme tous les ans, la fête du coq du premier week-end de septembre est l'occasion pour les associations locales de présenter leurs activités et enregistrer de nouvelles adhésions. Mais c'était la première fois qu'elle se déroulait sous l'égide de la municipalité FN. Et la différence n'a pas tardé à se manifester, surtout pour l'association de danse locale qui s'est vu interdire la démonstration de ses danses orientales comme elle le faisait les années précédentes à côté des nombreux autres styles proposés : jazz, salsa, country, rock, hip-hop... C'est l'adjoint à "l'inculture" en personne, qui en a fait la demande aux responsables de l'association, aux motifs que cela n'était pas dans les orientations de sa municipalité et que cela ne plaisait pas à de nombreux Cogolinois (sic).

Ces faits constituent une atteinte grave à la liberté des associations et une ingérence inadmissible dans le choix de leurs activités.

Adhérez, participez... Place Publique est présente et active au sein de la Coordination Nationale des Comités de Vigilance face au Front National (avec Fréjus, Beaucaire, Béziers, Hayange, le Luc, etc.).

Bulletin d'adhésion à l'association

Adresse internet : contact@placepubliquecogolin.fr

PLACE PUBLIQUE

Collectif de citoyens Cogolinois

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ Téléphone _____

Je souhaite adhérer à l'association : _____ x 10 euros

Je souhaite faire un don de : _____ euros

Bulletin à compléter et à nous retourner avec votre règlement à l'ordre de l'association à l'adresse suivante :

Association "Place Publique" • C/ F. José-Maria • 130, avenue de la Giscle • 83 310 Cogolin

Association à but non lucratif enregistrée en sous-préfecture de Draguignan en date du 8 Août 2014 sous le n° W831003854